REMPLISSEZ CE FORMULAIRE À L'ENCRE ET EN MAJUSCULES.

DEMANDE D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR
Société

Utilisez ce formulaire pour demander une licence, modifier votre licence ou remplacer un répondant.

Ce formulaire s'adresse seulement aux **sociétés** : Entreprise formée par 2 personnes ou plus qui conviennent d'exercer une activité par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités et de partager les bénéfices. Les personnes constituant la société s'appellent associés.

ASSUREZ-VOUS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES DANS CE FORMULAIRE CONCORDENT AVEC CELLES ENREGISTRÉES AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC (REQ)[1].

Les appels de note renvoient à des explications complémentaires regroupées à la fin de ce document.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

1. Type de demande

Quelle est l'objet de votre demande?

- ◯ Demande d'une licence
- ◯ Modifier une licence[2] (pour ajouter des sous-catégories, un domaine de qualification ou un répondant).
  Précisez le nº de licence : _____
- ◯ Remplacer un répondant qui a quitté son rôle de répondant[3]. Précisez la date de départ : _____
- ◯ Remplacer un répondant qui est décédé[4]. Précisez la date de décès : _____
- ◯ **Cochez cette case si vous demandez un traitement prioritaire[5].**

2. Identification de l'entreprise

_____
Nom de l'entreprise[6]

_____
Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)[7]

_____
Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)

_____
NEQ (numéro d'entreprise du Québec)[8]

Indiquez l'adresse physique du siège social de l'entreprise et ses coordonnées (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

RÉSERVÉ À LA CMEQ

1- | | | | | | | | | | | | | |

N° de demande

2.1 Déclarations obligatoires de l'entreprise

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Au cours des 5 dernières années, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	◯ Oui ◯ Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	◯ Oui ◯ Non
de tout autre acte criminel?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la protection du consommateur?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la santé et la sécurité du travail?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction?	◯ Oui ◯ Non

2.2 Sous-catégories de licence d'entrepreneur spécialisé (annexe III seulement)

Indiquez la ou les sous-catégories de licence d'entrepreneur spécialisé (annexe III du Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires) que vous souhaitez obtenir sur votre licence. Les sous-catégories de licence déterminent les travaux que l'entreprise peut effectuer. Consultez la liste de sous-catégories de l'annexe III sur le site Web de la CMEQ au www.cmeq.org.

Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____
Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____
Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____
Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____	Sous-catégorie nº : _____
Sous-catégorie nº : _____		

2.3 Projet unique

S'il s'agit d'une demande de licence pour la réalisation d'un seul projet, indiquez le nom du projet :

3. Identification des dirigeants

Vous devez identifier tous les dirigeants[9] de l'entreprise. Vous devez également fournir :

- **Une copie d'une pièce d'identité**[10] pour chaque dirigeant déclaré à la section « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo, carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- **L'annexe II** de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

3.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir

◯ **Personne physique**
◯ M. ◯ Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

◯ **Entreprise (personne morale, société ou fiducie)**
Nom de l'entreprise :
NEQ (nº d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.2 Statut

Indiquez le ou les statuts du dirigeant :

◯ Associé[11] :_____% des parts

◯ Commanditaire à _____% des parts

◯ Commandité à _____% des parts

◯ Gestionnaire à plein temps (salarié)[12]

Ce dirigeant agira-t-il à titre de répondant[13]? ◯ Oui ◯ Non

Si non, vous n'avez pas à remplir la section suivante (Qualification du répondant) pour ce dirigeant.

3.3 Qualification du répondant

Indiquez le moyen d'évaluation choisi pour chaque domaine de qualification souhaité dans le tableau ci-dessous.

Cochez le ou les domaines de qualification dans lesquels le dirigeant souhaite se qualifier. Puis, pour chaque domaine de qualification, cochez le moyen d'évaluation choisi. Pour le domaine de l'exécution de travaux de construction, inscrivez le numéro de la sous-catégorie de l'annexe I ou de l'annexe II qui est concernée.

Les frais des examens, les frais des formations à reconnaître et ceux du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Domaine de qualification	**Moyens d'évaluation**[14]			
	Examens[15]	**Formation à reconnaître**[16]	**Dossier professionnel**[17]	**Compétences déjà reconnues**[18]
○ Administration	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
○ Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
○ Gestion de projets et de chantiers	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
○ Exécution de travaux de construction (voir annexes I et II) vous devez indiquer le numéro ou les numéros des sous-catégories.	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie n° ____			
	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues

Dans quelle langue désirez-vous passer les examens? ○ Français ○ Anglais

À défaut de répondre vous serez convoqué à passer les examens en français.

3. Identification des dirigeants (suite)

Vous devez identifier tous les dirigeants[9] de l'entreprise. Vous devez également fournir :

- **Une copie d'une pièce d'identité**[10] pour chaque dirigeant déclaré à la section « Informations sur le dirigeant ». Elle doit être délivrée par une autorité gouvernementale et la photo du dirigeant doit y apparaître. Exemples : passeport, permis de conduire, carte d'identité nationale avec photo, carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- **L'annexe II** : de ce formulaire pour chaque dirigeant qui est une personne morale ou une société.

PHOTOCOPIEZ LES PAGES NÉCESSAIRES SI VOUS AVEZ D'AUTRES DIRIGEANTS À IDENTIFIER

3.1 Informations sur le dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)? Annexe II obligatoire à remplir.

◯ **Personne physique**
◯ M. ◯ Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

◯ **Entreprise (personne morale, société ou fiducie)**
Nom de l'entreprise :
NEQ (nº d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.2 Statut

Indiquez le ou les statuts du dirigeant :

◯ Associé[11] :_____% des parts

◯ Commanditaire à _____% des parts

◯ Commandité à _____% des parts

◯ Gestionnaire à plein temps (salarié)[12]

Ce dirigeant agira-t-il à titre de répondant[13]? ◯ Oui ◯ Non

Si non, vous n'avez pas à remplir la section suivante (Qualification du répondant) pour ce dirigeant.

3.3 Qualification du répondant

Indiquez le moyen d'évaluation choisi pour chaque domaine de qualification souhaité dans le tableau ci-dessous.

Cochez le ou les domaines de qualification dans lesquels le dirigeant souhaite se qualifier. Puis, pour chaque domaine de qualification, cochez le moyen d'évaluation choisi. Pour le domaine de l'exécution de travaux de construction, inscrivez le numéro de la sous-catégorie de l'annexe I ou de l'annexe II qui est concernée.

Les frais des examens, les frais des formations à reconnaître et ceux du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Domaine de qualification	**Moyens d'évaluation**[14]			
	Examens[15]	**Formation à reconnaître**[16]	**Dossier professionnel**[17]	**Compétences déjà reconnues**[18]
○ Administration	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
○ Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
○ Gestion de projets et de chantiers	○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
○ Exécution de travaux de construction (voir annexes I et II) vous devez indiquer le numéro ou les numéros des sous-catégories.	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues
	Sous-catégorie nº ○ Examen	○ Formation à reconnaître	○ Dossier professionnel	○ Compétences déjà reconnues

Dans quelle langue désirez-vous passer les examens? ○ Français ○ Anglais

À défaut de répondre vous serez convoqué à passer les examens en français.

3.4 Déclarations obligatoires du ou des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

de tout autre acte criminel?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

Si vous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

Si vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine d'emprisonnement[19]?

◯ Oui ◯ Non

B. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu « Oui » à au moins une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

C. L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il déjà déclaré une faillite personnelle? ◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu oui :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

Inscrivez la date de la faillite :

D. Au cours des 3 dernières années, l'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une autre entreprise ayant déclaré faillite? ◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu oui, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

E. L'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une personne morale dans les 12 mois précédant la cessation des activités d'entrepreneur de cette société ou de cette personne morale? ◯ Oui ◯ Non

Si oui, vous devez joindre une lettre explicative signée par le dirigeant. Dans cette lettre, indiquez le nom de la société ou de la personne morale, le numéro de licence et la raison de la cessation.

F. Au cours des 5 dernières années, l'un des dirigeants a-t-il été dirigeant d'une société ou d'une personne morale qui a été déclarée coupable d'une infraction à une loi fiscale ou d'un acte criminel? ◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu oui, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

4. Identification des prêteurs

◯ **Cochez cette case si vous faites une demande de modification de licence seulement et qu'il n'y a aucun changement pour les prêteurs.** Si vous avez coché cette case, passez à la section suivante.

L'entreprise a-t-elle des prêteurs[20]?

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS D'UN PRÊTEUR.

◯ Oui ◯ Non

Si non, passez à la section suivante. Si oui, vous devez identifier tous les prêteurs de l'entreprise, et chaque prêteur doit remplir l'annexe I, « Déclaration du prêteur ». Vous devez également fournir l'annexe II de ce formulaire pour chaque prêteur qui est une personne morale ou une société.

5. Informations sur le prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

◯ **Personne physique**
◯ M. ◯ Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

◯ **Entreprise (personne morale ou société)**
Nom de l'entreprise :
NEQ (nº d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

6. Cautionnement de licence

S'il s'agit d'une demande de licence et que vous avez choisi SEULEMENT les sous-catégories 1.1.1 et/ou 1.1.2 à la section 3 du formulaire, vous n'avez pas à fournir un cautionnement[21] de licence. Pour que la licence soit délivrée, l'entrepreneur doit fournir l'original du cautionnement à la CMEQ.

Nom de la compagnie de la caution

Nº du cautionnment[22]

7. Déclaration formelle du répondant

Je déclare que je demande la licence ou la modification de la licence pour le compte de l'entreprise identifiée à la section « Identification de l'entreprise » et que je suis désigné(e) par celle-ci pour signer cette demande.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande, y compris ses annexes, sont véridiques et complets, et qu'ils font état de la situation réelle de la société et de ses dirigeants.

Je déclare que je suis répondant ou que je désire me qualifier à ce titre pour l'entreprise identifiée à la section « Identification de l'entreprise ».

Nom :	Prénom :
Signature :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

8. Documents à joindre et paiement

Pour éviter des délais de traitement, joignez tous les documents requis. Une demande incomplète pourrait vous être retournée.

- ○ Document **original** du cautionnement de licence;
- ○ Formulaire de demande dûment rempli avec les **signatures originales;**
- ○ Formulaire d'admission à la CMEQ dûment rempli avec les **signatures originales;**
- ○ Chèque au montant exact, à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec;
- ○ Copie d'une pièce d'identité[10] de chaque dirigeant délivrée par une autorité gouvernementale avec photo;
- ○ Votre diplôme si vous faites une demande de formation à reconnaître à la section 3.3. Consultez le Registre des programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen au www.cmeq.org;
- ○ Si vous faites une demande d'évaluation de votre dossier professionnel (section 3.3), vous devez faire la démonstration, documentation à l'appui, que vous avez les connaissances et les habiletés requises pour chaque domaine et pour chaque sous-catégorie soumis à cette évaluation. Consultez le document « Dossier professionnel » disponible au www.rbq.gouv.qc.ca, pour une information complète ou communiquez avec le CMEQ;
- ○ Copie du certificat de libération absolue si vous avez répondu oui à la question C de la section 3.4;
- ○ Lettre explicative si vous avez répondu **oui** à la question **E** de la section 3.4;

Paiement :

Le montant total est payable par chèque ou mandat fait à l'ordre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Si vous connaissez votre numéro de dossier à la CMEQ, inscrivez-le au dos de votre chèque. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. N'envoyez pas d'argent comptant.

L'original de votre formulaire, votre paiement et tous les documents à joindre doivent être acheminés à l'adresse ci-dessous :

CMEQ
Direction de la qualification professionnelle
5925 boul. Décarie
Montréal (Québec) H3W 3C9

Si vous désirez remettre votre demande en personne au siège social de la CMEQ, votre paiement pourra être fait par chèque, par mandat, par carte de débit, en argent comptant ou par carte de crédit.

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Destruction des pièces d'identité :

La copie de toute pièce d'identité est détruite conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1), à la suite de la délivrance de licence, de la décision définitive refusant la délivrance de la licence, de l'abandon de la demande de licence ou lors de retour à l'expéditeur en cas de demande incomplète. Toute pièce d'identité non valable sera détruite dès sa réception.

ANNEXE I

1. Identification du prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

◯ **Personne physique**
◯ M. ◯ Mme
Nom :
Prénom :
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

◯ **Entreprise (personne morale ou société)**
Nom de l'entreprise :
NEQ (nº d'entreprise du Québec) :

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

2. Déclarations obligatoires du prêteur

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. La CMEQ et, le cas échéant, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins d'avoir obtenu le pardon, avez-vous été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	◯ Oui ◯ Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	◯ Oui ◯ Non
de tout autre acte criminel?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	◯ Oui ◯ Non

3. Identification des dirigeants du prêteur

Si le prêteur est une personne morale ou une société, vous devez identifier tous ses dirigeants et remplir les déclarations.

PHOTOCOPIEZ CETTE PAGE SI VOUS AVEZ PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.

3.1 Identification d'un dirigeant du prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

◯ **Personne physique**	◯ **Entreprise (personne morale ou société)**
◯ M. ◯ Mme	Nom de l'entreprise :
Nom :	NEQ (nº d'entreprise du Québec) :
Prénom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :	

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.1 Identification d'un dirigeant du prêteur

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

◯ **Personne physique**	◯ **Entreprise (personne morale ou société)**
◯ M. ◯ Mme	Nom de l'entreprise :
Nom :	NEQ (nº d'entreprise du Québec) :
Prénom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :	

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

3.2 Déclarations obligatoires des dirigeants du prêteur

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

Dans les 5 ans précédant la date du prêt, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un des prêteurs a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?	◯ Oui ◯ Non
d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?	◯ Oui ◯ Non
de tout autre acte criminel?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu oui à l'une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

3.3 Signature

Signature originale et obligatoire du prêteur ou du dirigeant du prêteur.

Je déclare que tous les renseignements fournis font état de la situation réelle du prêteur et de ses dirigeants et, dans le cas où le prêteur est une personne morale ou une société, je suis autorisé à signer en son nom.

Nom :	Prénom :
Signature originale du prêteur ou du dirigeant :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

ANNEXE II

1. Identification des dirigeants de la personne morale ou de la société identifiée à la section 3

Cette annexe est à remplir par un des dirigeants de la personne morale ou de la société identifiée à la section 3 de ce formulaire.

PHOTOCOPIEZ CETTE ANNEXE SI PLUS D'UNE PERSONNE MORALE OU SOCIÉTÉ A ÉTÉ IDENTIFIÉE. PHOTOCOPIEZ LA SECTION IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS SI LA PERSONNE MORALE OU LA SOCIÉTÉ A PLUS DE DEUX DIRIGEANTS.

Indiquez le nom de la personne morale ou de la société.

.....

Nom de la personne morale ou de la société

1.1 Identification d'un dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

◯ **Personne physique**	◯ **Entreprise (personne morale ou société)**
◯ M. ◯ Mme	Nom de l'entreprise :
Nom :	NEQ (nº d'entreprise du Québec) :
Prénom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :	

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

1.1 Identification d'un dirigeant

S'agit-il d'une personne physique ou d'une entreprise (personne morale ou société)?

◯ **Personne physique**	◯ **Entreprise (personne morale ou société)**
◯ M. ◯ Mme	Nom de l'entreprise :
Nom :	NEQ (nº d'entreprise du Québec) :
Prénom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :	

Inscrivez l'adresse du domicile de la personne physique ou du siège de l'entreprise (aucune case postale n'est acceptée).

Adresse (numéro, rue et ville) :		
Province :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur (facultatif) :
Courriel (facultatif) :		Cellulaire (facultatif) :

2. Déclarations obligatoires des dirigeants

Vous devez répondre à toutes les questions et déclarer tout acte criminel, qu'il soit relié ou non à l'industrie de la construction. Le cas échéant la CMEQ, la RBQ et la CMMTQ, peuvent en tout temps vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur le bâtiment, notamment auprès de la société Équifax Canada inc. et de la Sûreté du Québec.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction passible d'une amende et peut entraîner le refus de délivrer une licence, la suspension d'une licence ou l'annulation d'une licence.

A. Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec (cochez non s'il a obtenu un pardon) :

d'un acte criminel prévu à l'article 45 ou à l'article 47 de la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, c. C-34)?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

d'un acte criminel prévu au paragraphe 1 de l'article 380, à l'article 462.31 ou à l'un ou l'autre des articles 467.11 à 467.13 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

d'une infraction prévue à l'un ou l'autre des articles 5, 6 ou 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

de tout autre acte criminel?

◯ Oui, il y a 5 ans ou moins ◯ Oui, il y a plus de 5 ans ◯ Non

Si vous avez répondu « Oui, il y a 5 ans ou moins » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

Si vous avez répondu « Oui, il y a plus de 5 ans » à au moins une des questions précédentes :

Inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

L'infraction ou l'acte criminel a-t-il donné lieu à l'imposition d'une peine d'emprisonnement[19]?

◯ Oui ◯ Non

B Parmi les dirigeants que vous avez énumérés précédemment, à moins d'avoir obtenu le pardon, l'un d'eux a-t-il été déclaré coupable par un tribunal du Québec ou hors Québec :

d'une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe d'accise?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur les impôts?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur l'administration fiscale?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à la Loi sur la taxe de vente du Québec?	◯ Oui ◯ Non
d'une infraction à toute autre loi fiscale?	◯ Oui ◯ Non

Si vous avez répondu oui, à au moins une des questions précédentes, inscrivez le nom du dirigeant ou des dirigeants concernés :

3. Signature

Signature originale et obligatoire d'un des dirigeants de la personne morale ou société.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette annexe sont véridiques et complets et font état de la situation réelle de la personne morale ou une société identifiée à la section 3 du formulaire.

Nom :	Prénom :
Signature originale obligatoire du dirigeant :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

Protection des renseignements personnels :

Les renseignements personnels que vous transmettez à la CMEQ de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels, à l'exception des renseignements diffusés dans le Registre des détenteurs de licence qui peut être consulté sur le site Web de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca. La CMEQ pourra utiliser ces renseignements pour l'administration et l'application de la Loi sur le bâtiment. Seuls les employés affectés à l'application de cette loi auront accès à ces renseignements, dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Explications complémentaires (notes) :

1. **Registraire des entreprises du Québec (REQ)** : Vous pouvez consulter votre dossier au Registraire des entreprises du Québec.

2. **Modifier une licence :** Vous devez inscrire le numéro de licence, remplir les déclarations obligatoires de l'entreprise et inscrire les nouvelles informations pour ajouter le répondant, la sous-catégorie et le domaine de qualification. Attention, avant d'envoyer votre demande, vérifiez que toutes les sections sont bien remplies, que les documents nécessaires sont joints et que la déclaration formelle et les annexes sont signées. Vous n'avez pas à remplir les sections pour lesquelles il n'y a pas de modification à apporter.

3. **Départ d'un répondant** : Veuillez joindre la lettre qui confirme le départ du répondant et y préciser le nom du répondant et sa date de départ.

4. **Décès d'un répondant** : Veuillez joindre le certificat ou l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil.

5. **Traitement prioritaire** : Si vous payez pour le traitement prioritaire, votre dossier sera pris en charge avant les autres. Vous n'êtes pas admissible au traitement prioritaire si vous devez faire évaluer vos compétences par des examens ou par la présentation d'un dossier professionnel. De plus, si votre dossier ne répond pas aux conditions d'émission d'une licence (articles 58 et 60 de la Loi sur le bâtiment), ou s'il demande une analyse plus approfondie, des délais supplémentaires pourraient s'ajouter. Pour connaître les coûts du traitement prioritaire, consultez le www.cmeq.org sous la rubrique Devenir entrepreneur>Formulaires, guides…

6. **Nom de l'entreprise** : Inscrivez le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation, le certificat de constitution, les statuts, les lettres patentes, etc.

7. **Autres noms de l'entreprise** : Inscrivez les autres noms de l'entreprise utilisés au Québec qui sont reliés à ses activités de construction et qui figurent sur la déclaration d'immatriculation.

8. **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : Indiquez le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec. Il débute par 11 pour une personne morale, par 88 pour une autorité publique ou par 33 pour une société. Si vous n'avez pas de NEQ, vous devez joindre une copie du contrat de la société.

9. **Dirigeant** : Un membre d'une société ou, dans le cas d'une personne morale, un administrateur, un dirigeant au sens de la Loi sur les sociétés par actions (président, responsable de la direction, responsable de l'exploitation, responsable finances, secrétaire d'une société ou toute personne qui remplit une fonction similaire, ainsi que tout personne désignée comme tel par résolution du conseil d'administration), un actionnaire détenant 10% ou plus des droits de vote rattachés aux actions; est également réputé être dirigeant et peut demander une licence pour le compte d'une société ou personne morale, un gestionnaire à plein temps.

10. **Pièce d'identité délivrée par une autorité gouvernementale avec photo** : Par exemple un passeport, un permis de conduire, une carte d'identité nationale avec photo ou une carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

11. **Associé** : Personne qui fait partie d'une société. Elle met en commun son activité, ses biens dans une société et prend, parmi d'autres, sa part de risques et de responsabilités.

12. **Gestionnaire à plein temps** : Personne qui participe à la gestion, à l'administration, à la direction ou à l'organisation des affaires d'une entreprise et dont la durée de travail au sein de cette entreprise correspond à la journée et à la semaine de travail établies dans cette entreprise.

13. **Répondant** : Un répondant est une personne qui se porte garante pour l'entreprise dans au moins un des 4 domaines de qualification suivants : l'administration, la gestion de la sécurité sur les chantiers de construction, la gestion de projets et de chantiers ainsi que l'exécution de travaux de construction. Pour agir à titre répondant, elle doit faire évaluer ses compétences auprès de la CMEQ dans le domaine de qualification souhaité. L'entreprise doit avoir au moins un répondant par domaine de qualification. La personne peut agir à titre de répondant pour plus d'un domaine. Référez-vous au « Guide du répondant » disponible au www.cmeq.org.

14. **Moyens d'évaluation** : Pour en savoir plus sur les moyens d'évaluation, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/evaluation.

15. **Examens** : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous recevrez une convocation écrite précisant la date, l'heure et le lieu des examens. Lorsque vous déposez votre demande de licence, vous devez être prêt à passer les examens. Aucun retard ou report à une séance d'examen n'est accepté, sauf dans une situation hors de votre contrôle. Vous devez aviser la Direction de la qualification professionnelle par une lettre motivée sinon votre demande de report pourrait être refusée.

16. **Formation à reconnaître** : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous devez joindre une copie du diplôme ou de l'attestation correspondant au domaine pour lequel est demandée la reconnaissance. Consultez le Registre des programmes reconnus aux fins d'exemption à un examen; la réussite de l'un de ces programmes vous exempte d'un ou de plusieurs examens. Si votre diplôme ne fait pas partie du registre de la Régie, vous ne pouvez bénéficier d'une formation à reconnaître. Vous devrez soit passer les examens ou demander une exemption par le dépôt du dossier professionnel.

17. **Dossier professionnel** : Si vous choisissez ce moyen d'évaluation, vous devez faire la démonstration, documentation à l'appui, que vous avez les connaissances et les habiletés requises pour chaque domaine et pour chaque sous-catégorie soumise à cette évaluation. Consultez le document « Dossier professionnel » disponible au www.rbq.gouv.qc.ca pour une information complète.

18. **Compétences déjà reconnues** : Sous certaines conditions, le dirigeant peut être exempté de passer un examen pour être répondant sur une licence si ses compétences ont déjà été reconnues par la CMEQ dans les 5 dernières années. Pour savoir s'il est admissible, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/competences-reconnues. Si vous avez déjà fait reconnaître certaines de vos compétences, vous pourrez être exempté de les faire évaluer de nouveau, sous certaines conditions.

19. **Peine d'emprisonnement** : La peine d'emprisonnement inclut la peine purgée dans un établissement de détention, la peine discontinue (prison de fin de semaine) et la peine avec sursis (prison à domicile).

20. **Prêteur** : Au terme d'un contrat de prêt d'argent, vous devez identifier tous les prêteurs, autres que les institutions bancaires, les caisses populaires et les caisses d'économie, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie ou d'épargne. De plus, cette disposition ne vise pas les comptes clients des fournisseurs de services et de matériaux, les avances des actionnaires, les marges et les cartes de crédit, ou les crédits-bails.

21. **Cautionnement de licence** : Le cautionnement est une garantie financière que tout entrepreneur qui détient une licence doit déposer pour garantir l'exécution de ses obligations contractuelles envers ses clients. Pour plus d'informations sur le cautionnement, consultez le www.rbq.gouv.qc.ca/cautionnement.

22. **N° du cautionnement** : Numéro qui figure sur le document attestant votre cautionnement.